

MAIRIE de VILLEGLY

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 26 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni le LUNDI 26 JANVIER 2026 à 19 h 00, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain MARTY, Maire.

Présents : MM. et Mmes MARTY – BENOIT – GREFFIER – MAURY – BROUSSE – COULONVAL – DUVERT – MARCAILLOU – AZEMA – LEVEJAC – SALANDINI – BELUCHE.

Absents excusés : Mmes POUSSE – SANCHEZ – FOURES.

M. COULONVAL est arrivé en cours de séance.

Le compte rendu de la précédente séance du Conseil Municipal ne faisant l'objet d'aucune observation, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour fut le suivant :

- DEMANDE DE SUBVENTION SYADEN : RUE DU PIC DE NORE.

M. le Maire rappelle à ses collègues que la commune avait initialement déposé une demande de subvention auprès du Syaden, afin d'installer des éclairages LED au terrain de camping.

S'agissant d'un équipement « privé », le Syaden ne peut intervenir financièrement, mais propose le dépôt d'un nouveau dossier pour la pose d'éclairage LED, rue du Pic de Nore.

Par conséquent, le Syaden s'est engagé à financer le montant des travaux qui s'élèvent à 25 410.93 € H.T., soit 30 493.12 € T.T.C.

Afin de régulariser cette demande, il y a lieu de déposer une délibération du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve cette délibération et mandate le Maire à suivre ce dossier.

- ACQUISITION/ECHANGE DE PARCELLES : COMMUNE – M. CUGUEILLERE.

M. le Maire informe ses collègues que M. Benjamin CUGUEILLERE souhaite créer une activité arboricole dans le secteur de Saint Mamet autour d'une parcelle dont il est propriétaire et sur laquelle se trouve un bâtiment.

Pour se faire, il propose d'acquérir toutes les parcelles contiguës.

La commune est propriétaire de quelques parcelles dans ce secteur et M. CUGUEILLERE souhaite les acquérir.

M. le Maire propose à ses collègues de les céder sur le principe de l'échange avec des parcelles appartenant à M. CUGUEILLERE ainsi qu'une soulte pour compenser la différence.

L'échange de ces parcelles est le suivant :

- Cession Commune de Villegly/Benjamin CUGUEILLERE :
 - o Parcelle référencée AD 118, superficie de 1 001 m²,
 - o Parcelle référencée BH 02, superficie de 4 460 m²,
 - Soit 5 461 m² X 0.15 le m² = valeur de 819.15 €
- Cession Benjamin CUGUEILLERE/Commune de Villegly :
 - o Parcelle référencée BT 19, superficie de 572 m²,
 - o Parcelle référencée BX 15, superficie de 1 925 m²
 - Soit 2 497 m² X 0.15 € le m² = valeur de 374.55 €

La différence de 444.60 € en faveur de la commune sera prise en charge par M. Benjamin CUGUEILLERE.

Les frais de notaire seront à la charge de M. CUGUEILLERE.

Accord unanime du Conseil Municipal sur cette proposition et mandate le Maire à signer tous les documents liés à cette opération.

- PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS : PROPOSITION DE DELIBERATION.

M. Michel GREFFIER présente ce dossier.

Il rappelle que par ordonnance du 17 février 2021, le Gouvernement a décidé de rendre obligatoire la participation financière des employeurs publics aux dépenses engagées par leurs agents pour la souscription d'une mutuelle santé (en complément du régime de la sécurité sociale).

Cette obligation débute à partir du 1^{er} janvier 2026.

Deux procédures sont possibles pour la collectivité, adhésion facultative pour l'agent, soit la labellisation, soit la convention de participation.

Il indique qu'après consultation des agents, la procédure la plus adaptée est la labellisation.

Cette labellisation engage une participation financière de la commune sur la cotisation de la complémentaire santé.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide une participation de 30 € par agent et par mois, ce qui aura une incidence financière pour la commune de l'ordre de 3 240 € annuels.

Ce projet de délibération sera remis au Comité Social Territorial pour avis.

- PLACEMENT TRESORERIE : COMPTE A TERME 110 000 €.

M. le Maire rappelle à ses collègues que pour l'exercice 2025, deux placements de fonds ont été effectués auprès de la trésorerie.

Le dernier s'est terminé en décembre 2025, pour un montant de 110 000 €.

M. le Maire propose à ses collègues, compte tenu de l'état de la trésorerie communale de replacer cette somme pour une durée de 6 mois au taux de 2.11 %

Accord unanime du Conseil Municipal.

- DIVERS.

M. le Maire demande à ses collègues l'autorisation de rajouter une question non prévue à l'ordre du jour.
Accord du Conseil Municipal.

Compte tenu de la période électorale qui aura des impacts sur l'approbation tardive du budget 2026, il peut être attribué des acomptes de subvention aux associations.

M. le Maire récapitule les dotations versées en 2025.

Il indique que les acomptes de subvention ne dépasseront pas 50 % des attributions de l'année n-1.

Accord unanime du Conseil Municipal sous réserve que le compte rendu financier des dites associations soit communiqué à la mairie suite aux différentes assemblées générales.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- POUR INFORMATION : DECISION DU MAIRE N° 01/2025.

- Approbation travaux extension centre médical.

M. le Maire rappelle à ses collègues que le dossier de consultation des entreprises a été approuvé lors d'une précédente séance à laquelle le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure d'attribution des marchés.

Cette procédure, comme le confirme le rapport remis à chaque élus, a été respectée et les attributions sont portées à la connaissance des membres.

- COMPTE RENDU DES ADJOINTS.

* M. BENOIT informe ses collègues que des activités militaires du 3^{ème} RPIMa se dérouleront sur la commune du 27 au 29 janvier 2026.

Il informe également que les travaux situés dans le lit de la Seize concernant la réfection du réseau eaux usées sont en cours de réalisation par Carcassonne Agglo.

* M. COULONVAL dresse le bilan de l'intervention de la réserve communale dans le cadre des intempéries qui ont touché la commune le week-end du 17 et 18 janvier.

Il indique que tout s'est passé sans problème grâce à l'implication des bénévoles de la réserve.

Il indique qu'un courrier de remerciement a été adressé aux membres présents.

* M. AZEMA informe le Conseil Municipal des contacts pris en vue des festivités de l'été 2026. Se posera la question du feu d'artifices du 13 juillet.

* M. GREFFIER fait part à ses collègues du risque des mouvements de gens du voyage cet été et préconise de réfléchir à la mise en place des dispositifs.

ASVP : Le candidat est retenu en accord avec la mairie de Pépieux mais pour des raisons de priorités par rapport aux élections municipales et vote du budget, ce dossier sera finalisé au cours du mois de mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée vers 19 H 55.

Le Maire,

Alain MARTY

